

La justice est toujours hors de portée pour des millions de femmes, souligne ONU Femmes

Communiqué de ONU Femmes, 6 juillet 2011

samedi 9 juillet 2011

Le rapport phare de la nouvelle organisation des Nations Unies pour les femmes appelle les gouvernements à prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux injustices qui maintiennent les femmes dans un état de plus grande pauvreté et de pouvoir moindre que les hommes dans tous les pays du monde.

Le progrès des femmes dans le monde : en quête de justice est le premier rapport majeur d'ONU Femmes depuis le lancement de l'organisation début 2011. Il reconnaît les progrès positifs réalisés - 139 pays et territoires garantissent désormais l'égalité des sexes dans leurs constitutions, par exemple - mais montre également que, trop souvent, les femmes continuent de subir l'injustice, la violence et l'inégalité au sein de leurs foyers et dans leurs vies professionnelles.

Afin de garantir que la justice devienne une réalité pour toutes les femmes, ONU Femmes appelle les gouvernements à :

- **Abroger les lois qui discriminent les femmes** et garantir que la législation protège les femmes contre la violence et les inégalités au sein du foyer et sur le lieu de travail.
- **Soutenir des services de justice novateurs**, y compris des guichets uniques, une aide juridique et des tribunaux spécialisés, afin de garantir que les femmes peuvent accéder à la justice à laquelle elles ont droit.
- **Mettre les femmes en première ligne du maintien de l'ordre**. En tant que policières, juges, législatrices et militantes, les femmes de toutes les régions font changer les choses et provoquent le changement.
- **Investir dans des systèmes de justice pouvant répondre aux besoins des femmes**. Les bailleurs de fonds dépensent chaque année 4,2 milliards de dollars E.U. en aide pour la réforme de la justice, mais seulement 5% de ces dépenses ciblent les femmes et les filles.

« La moitié de la population mondiale étant en jeu, les résultats de ce rapport constituent un appel puissant à l'action. Les fondations de la justice pour les femmes ont été posées : en 1911, seuls deux pays du monde accordaient aux femmes le droit de voter - aujourd'hui, ce droit est presque universel. Mais la pleine égalité nécessite que les femmes deviennent véritablement les égales des hommes aux yeux de la loi - au sein de leurs foyers et dans leurs vies professionnelles, ainsi que dans la sphère publique » souligne Michelle Bachelet, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU Femmes.

Les femmes subissent toujours des injustices fondées sur le genre au sein de leurs foyers, sur leur lieu de travail et dans leur vie publique, conclut Le progrès.

De grandes avancées ont été réalisées dans les sphères privées et publiques au cours du siècle dernier. Pourtant, la discrimination et l'injustice fondée sur le genre demeurent très répandues dans le monde. Cette inégalité peut être constatée :

Au sein du foyer :

- La violence conjugale est désormais interdite dans 125 pays mais, à l'échelle mondiale, 603 millions de

femmes vivent dans des pays où la violence conjugale n'est pas considérée comme un crime.

- En 2011, 52 pays au moins ont fait du viol conjugal une infraction pénale. Pourtant, plus de 2,6 milliards de femmes vivent dans des pays où celui-ci n'a pas été explicitement pénalisé.

- Les lois fondées sur la coutume ou la religion, qui existent aux côtés de la législation de l'Etat, restreignent fréquemment les droits de la femme au sein de la famille, notamment en matière de mariage, de divorce et de droits de succession.

Sur le lieu de travail :

- 117 pays sont dotés de lois relatives à l'égalité de rémunération, pourtant, en pratique, les salaires des femmes sont toujours inférieurs (jusqu'à 30%) à ceux des hommes dans certains pays. Et les femmes effectuent toujours plus de tâches domestiques et de soins non rémunérés que les hommes dans toutes les régions du monde.

- A l'échelle mondiale, 53% des femmes exerçant une activité - 600 millions au total - occupent des emplois vulnérables, tels que des emplois indépendants ou des travaux non rémunérés pour des entreprises familiales, qui ne sont souvent pas protégés par le droit du travail.

Dans la vie politique et publique :

- Il est incontestable comme le montrent les exemples de pays tels que le Rwanda, le Népal et l'Espagne, qu'un plus grand nombre de femmes au sein du parlement permet d'accélérer les réformes relatives aux droits des femmes. Pourtant, on compte toujours moins de 30% de femmes parlementaires dans la grande majorité des pays.

Les réformes juridiques, lorsqu'elles sont réellement appliquées, posent les fondements d'une modification des comportements et de l'amélioration de la position des femmes dans la société, souligne *Le progrès* .

Le rapport montre que des progrès ont été réalisés grâce aux efforts individuels, de la société civile et des gouvernements afin d'octroyer aux femmes davantage de pouvoir économique et politique par le biais de réformes juridiques - y compris en garantissant l'égalité de rémunération, en introduisant des quotas parlementaires et en garantissant que les femmes connaissent leurs droits et sont en mesure de les revendiquer. Figurent parmi les affaires qui ont fait date en accélérant les réformes législatives et en modifiant les comportements :

- l'affaire de Maria da Penha, au Brésil, que les attaques de son époux, dont une tentative d'électrocution, ont laissée paralysée. Elle a porté l'affaire devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme, entraînant un durcissement de la législation relative à la violence conjugale au Brésil, symboliquement nommée la Loi Maria da Penha.

- l'affaire d'Unity Dow, une juge botswanaise, qui a réclamé le droit de transmettre sa nationalité à ses enfants, dont le père était étranger. Unity a gagné son procès et au moins 19 pays africains ont depuis lors réformé leurs lois afin de permettre aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants.

Mais les réformes juridiques ne sont qu'un début, affirme *Le progrès* : les lois doivent être mises en œuvre pour que les réformes se traduisent par une véritable égalité.

A tous les niveaux, les lois existantes sont trop souvent appliquées de manière inadéquate, conclut le rapport. De nombreuses femmes renoncent à dénoncer des crimes en raison de la stigmatisation sociale et

de systèmes de justice faibles. Les coûts et les difficultés pratiques qu'implique la quête de justice peuvent être prohibitifs - du trajet jusqu'à un tribunal éloigné au paiement de frais d'assistance juridique élevés. Par conséquent, les taux d'abandon des affaires où les femmes cherchent réparation sont élevés, notamment dans les cas de violence fondée sur le genre.

De nombreux gouvernements prennent actuellement des mesures pratiques visant à rendre la justice plus accessible aux femmes ordinaires - et d'autres devraient s'en inspirer, estime *Le progrès* .

Figurent parmi les moyens d'élargir l'accès à la justice :

- **Investir dans des guichets uniques** qui réunissent en un seul lieu les services judiciaires, juridiques et de santé, et réduire le nombre d'étapes qu'une femme doit franchir pour accéder à la justice, comme en Afrique du Sud.

- **Employer davantage de femmes policières** comme c'est le cas en Amérique latine, où les commissariats de femmes ont engendré une augmentation des déclarations de violence fondée sur le genre.

- **Fournir une assistance juridique et promouvoir la prise de conscience des femmes** comme c'est le cas dans des pays aussi divers que le Pakistan, le Mexique, Fidji et le Kirghizistan, afin d'assurer que les femmes connaissent leurs droits et peuvent trouver leur voie au sein des systèmes judiciaires.

- **Créer des tribunaux spécialisés** tels que les tribunaux mobiles de la République démocratique du Congo, qui apportent la justice aux femmes des régions rurales reculées où les niveaux de violence sexuelle sont très élevés.

En modifiant les lois et en apportant aux femmes un soutien pratique afin que justice soit faite, nous pouvons faire évoluer la société et garantir que les femmes et les hommes bénéficient d'une véritable égalité à l'avenir, conclut *Le progrès*.

ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été établie en vue d'accélérer les progrès réalisés pour répondre à leurs besoins à travers le monde. Pour de plus amples informations, consulter www.onufemmes.org

Le progrès des femmes dans le monde : en quête de justice est le premier rapport mondial d'ONU Femmes. Il présente un examen global des droits juridiques des femmes dans le monde, abordant des questions allant de la violence fondée sur le genre à l'égalité de rémunération, en passant par la représentation au sein des gouvernements et la justice de sortie de conflit.

- Pour lire le rapport intégral, consulter le site du Progrès : <http://progress.unwomen.org>

- Téléchargement du rapport complet, en anglais seulement : [>>>>>](#) (9,5 Mo, 168 pages)

- Contact presse : Oisika Chakrabarti, Spécialiste des médias, ONU Femmes, oisika.chakrabarti@unwomen.org, +1 646 781-4522.

ARCHIVES

La justice pour les femmes, clé des Objectifs du millénaire, selon l'UNIFEM

Communiqué de l'ONU, 20 septembre 2010

La lutte contre les inégalités et la discrimination est la clé des progrès à venir pour tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), indique le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans un rapport rendu public lundi, en marge du Sommet de l'ONU sur les OMD.

Selon ce rapport intitulé « **La justice pour les femmes : la clé pour atteindre les OMD** », la justice pour les femmes, qui requiert l'éradication des inégalités entre les femmes et les hommes, mais aussi la lutte contre les injustices provoquées par la discrimination envers les femmes et les filles, est une composante centrale des efforts à mener pour achever les OMD.

Malgré des avancées importantes, les progrès les plus lents sont enregistrés dans les objectifs relatifs à l'égalité des sexes, estime l'agence onusienne, qui rappelle qu'à cinq ans de la date butoir fixée pour réaliser les OMD, « *les progrès peuvent être accélérés en se concentrant sur quatre domaines clefs* ».

1/ Elargir les services publics favorables aux femmes

La plupart des OMD dépendent d'une prestation de services efficace, souligne l'UNFEM. Les données sur les progrès réalisés dans de nombreux pays montrent qu'il existe des écarts significatifs dans l'accès aux services entre les populations rurales pauvres et urbaines riches, notamment pour les femmes et les filles. Selon l'UNIFEM, il est donc nécessaire de passer à l'action pour :

- Eliminer les frais d'utilisation qui constituent une entrave majeure à l'accession à l'éducation et aux soins de santé, pour permettre aux femmes les plus pauvres d'accéder aux services publics. L'élimination des frais de scolarité dans le secondaire dans de nombreux pays a ainsi permis d'augmenter les inscriptions des filles. Il en est de même avec les services de santé, qu'il s'agisse de procréation ou de prévention et de traitement du VIH/Sida.
- Augmenter le nombre de femmes en première ligne de la fourniture de services, y compris dans l'éducation, les soins de santé et la vulgarisation agricole. L'accès à ces emplois crée des avantages économiques, augmente l'utilisation des services par les femmes et permet d'imposer des modèles positifs pour les filles.

2/ Garantir la terre et les emplois aux femmes

L'UNIFEM rappelle qu'il est essentiel d'offrir des opportunités d'emplois décentes et de permettre l'acquisition de biens pour les femmes. Actuellement, les femmes ne contrôlent qu'une infime fraction des terres de la planète et comptent pour plus de la moitié des personnes occupant un emploi précaire. Travail décent et biens économiques demeurent donc hors de leur portée.

L'UNIFEM souligne que la réduction de la pauvreté et de la faim nécessite :

- Une garantie juridique des droits fonciers des femmes et l'assurance que des lois sont mises en place pour renforcer la sécurité économique des femmes.

- Des politiques sociales et économiques dont l'objectif premier est la création d'emplois productifs à temps plein pour les femmes, en particulier dans le contexte de la crise économique actuelle.

- Des mesures pour éliminer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, y compris en permettant aux femmes d'accéder à des emplois plus qualifiés.

3/ Augmentation de la voix des femmes dans la prise de décisions

L'importance de la représentation politique des femmes est reconnue dans l'ODD n°3, rappelle l'UNIFEM, qui souligne que la justice pour les femmes exige des actions allant au-delà de la représentation politique formelle, afin de promouvoir une participation réelle avec une influence sur la prise de décisions. L'UNIFEM appelle donc à :

- Appliquer des mesures temporaires spéciales, y compris les quotas, dans toutes les sphères où les femmes se trouvent sous-représentées (politiques, prise de décisions sur le VIH, négociations de paix, conseils d'administration des entreprises).

- Investir et suivre la participation des femmes à la politique locale, aux partis politiques et à l'organisation de la communauté, une condition importante pour permettre aux femmes de devenir plus visibles au sein de leurs communautés et dans la prise de décisions politiques.

- Adopter des législations et investir dans les programmes visant à retarder le mariage précoce, qui prive les femmes de toute autonomie.

4/ Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles

Le rapport de l'UNIFEM souligne enfin que les droits et opportunités des femmes et des filles « ne peuvent pas être réalisés tant que la violence et la crainte auxquelles elles sont quotidiennement confrontées ne sont pas éliminées ». Là encore, l'agence onusienne prône un certain nombre d'actions urgentes comme :

- Adopter et renforcer les lois nationales pour punir toutes les formes de violence contre les femmes et les filles.

- Renforcer la sensibilisation du public et la mobilisation sociale vis-à-vis de la tolérance zéro et de la prévention.

- Traiter systématiquement de la question de la violence sexuelle pendant et après les conflits.

Le rapport « **La justice pour les femmes : la clé pour atteindre les OMD** » de l'UNIFEM est disponible à :

www.unifem.org/progress/pdfs/MDGBrief-Fra.pdf

(pdf 24 pages, 3,4 Mo)

P.-S.

A lire sur le site d'Adéquations :

- [Nos derniers articles consacrés au genre, aux droits des femmes, à l'égalité femmes hommes](#)